

**2011\_B275**

**OBJET : Institution - Statut de l'élu - Mandat spécial - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Guy BARRET pour un déplacement à l'assemblée générale d'Acoucité à Lyon - 14 juin 2011 - Rectification d'erreur matérielle**

Le 30 juin 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 24 juin 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à PIN Jacky - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparade, donne pouvoir à BOYER Michel - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRUNET Danièle - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard

**Excusé(e)s :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

## BUREAU DU 30 JUIN 2011

Rapporteur : Monsieur Régis MARTIN

**Objet** : Statut de l'Elu - Mandat spécial - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Guy BARRET pour un déplacement à l'assemblée générale d'Acoucité à Lyon - 14 juin 2011 - Rectification d'erreur matérielle  
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2009\_A157 du 23 octobre 2009, Monsieur Guy BARRET, Vice-président de la CPA, a été désigné en tant que représentant de la CPA au sein de l'association Acoucité.

La dernière assemblée générale s'est tenue le 14 juin 2011 à Lyon.

Par délibération n°2011\_B228, du 10 juin dernier, le Bureau a accordé un mandat spécial à Monsieur Guy BARRET pour se rendre à cette réunion. Néanmoins cette délibération comportait une erreur matérielle sur l'identité de Monsieur Guy BARRET. Aussi, il convient de la rapporter et de délibérer à nouveau.

En application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de communauté a, par délibération N°2009-A143 du 29 juillet 2009, délégué au Bureau ses attributions pour accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté du Pays d'Aix.

Ainsi, conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération précitée, le Bureau communautaire doit accorder un mandat spécial à l'élue concerné pour permettre la prise en charge des frais afférents à la mission qu'un élu accomplit.

A titre de rappel, les missions effectuées par les élus communautaires, dans ce cadre, doivent présenter un caractère exceptionnel et temporaire.

Les missions doivent répondre à une opération déterminée de façon précise et entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

L'association Acoucité a pour but d'oeuvrer au développement des connaissances et du savoir professionnel en environnement sonore urbain. C'est un pôle de compétence qui a pour vocation de favoriser les échanges entre les centres de recherches et les besoins opérationnels des villes, notamment en matière de gestion des bruits urbains liés aux transports terrestres.

Dans le cadre de sa désignation en tant que représentant de la CPA au sein de cet organisme, il est nécessaire que Monsieur Guy BARRET représente la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix lors de l'Assemblée Générale.

La délibération n° 2011\_B228 du Bureau Communautaire du 10 juin comportait une erreur matérielle sur l'identité de Monsieur Guy BARRET, aussi, il convient de rapporter cette délibération et d'accorder le mandat spécial à Monsieur Guy BARRET pour l'Assemblée Générale d'Acoucité, le 14 juin 2011 à Lyon.

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-18 et L.5211-10 ;

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil communautaire portant délégation d'attributions au Bureau

VU la délibération n°2009\_A157 du 23 octobre 2009 du Conseil communautaire portant désignation des représentants au sein des organismes extérieurs ;

VU la délibération n°2011\_B228 du 10 juin 2011 du Bureau Communautaire ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **RAPPORTER** la délibération n° 2011\_B228 du Bureau Communautaire du 10 juin 2011
- **ACCORDER** un mandat spécial à Monsieur Guy BARRET pour ce qui concerne ses frais de déplacements liés à sa participation à l'Assemblée Générale d'Acoucité à Lyon, le 14 juin 2011 ;
- **AUTORISER** pour l'exécution du présent mandat spécial le remboursement en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les décisions afférentes à cette affaire.

**OBJET : Institution - Statut de l'élu - Mandat spécial - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Guy BARRET pour un déplacement à l'assemblée générale d'Acoucité à Lyon - 14 juin 2011 - Rectification d'erreur matérielle**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Maryse JOISSAIN MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission  
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence  
Le 4 JUIL. 2011